



## Prise de parole à la tribune - place du Panthéon - 28 mai 2026

Hier, le SNEC-CFTC s'est mobilisé en région devant une cinquantaine de directions diocésaines pour dire NON ! Nous avons été reçus par les directeurs diocésains et nous saluons le courage des directeurs diocésains des Hauts-de-France, de Nantes, de Poitiers et de Rennes qui ont dit qu'il était possible d'avoir une autre voie. Ils nous soutiennent. Ils sont pour la continuité de cette prévoyance.

### **Aujourd'hui, c'est à Paris que nous renouvelons ce NON !**

Non à la suppression de la prévoyance des enseignants du privé sous contrat.

Oui au maintien du régime actuel.

Voilà presque deux ans que le contrat a été dénoncé. Presque deux ans que nous négocions un nouvel accord. Presque deux ans de flou. Presque deux ans d'incertitude pour 145 000 enseignants.

Pendant ce temps, le collège employeur — la Fnogec et les organisations professionnelles de chefs d'établissements — jouent la montre.

Un engagement avait pourtant été pris, à la suite de la dénonciation du contrat, par le Secrétaire général Philippe Delorme : ne pas abandonner les enseignants et maintenir leurs garanties.

### **Aujourd'hui, la réalité est tout autre.**

Le collège employeur s'enferme dans un montage juridiquement impossible : demander aux enseignants de souscrire à un contrat MGEN, complété par une surcomplémentaire financée par l'employeur.

Depuis un an, chacun sait que ce schéma ne tient pas. Et pourtant, il persiste. **Pourquoi ?** Dans l'espoir que l'État cède. Mais l'État ne cédera pas sur une impasse juridique. Et si rien n'avance, on le sait déjà : le collège employeur tentera de rejeter la responsabilité sur l'État.

Nous refusons ce jeu de dupes.

### **Pourquoi cette obstination ?** Pour économiser 66 millions d'euros !

Mais là encore, c'est une illusion. Car ce chiffre ne tient pas compte des cotisations des enseignants. Et surtout, il ignore une réalité essentielle : le travail invisible, le bénévolat quotidien assuré par les enseignants. Surveillance de cour, aide à la cantine, portes ouvertes, voyages scolaires... Autant de missions assurées sans lesquelles l'institution ne fonctionnerait pas.



## Et demain ?

Demain, il faudra recruter massivement pour compenser ce que les enseignants font aujourd'hui.

Alors posons la question clairement : l'Enseignement catholique est-il prêt à laisser tomber 145 000 enseignants face à la maladie, à l'invalidité, au décès ?

Dans le même temps, son secrétaire général, Guillaume Prévost, répète que l'enseignement catholique ne peut pas exister sans ses enseignants.

## Les enseignants ne sont pas une variable d'ajustement.

Un enseignant du privé sous contrat n'est pas un fonctionnaire. Il perçoit en moyenne 10 % de moins que son homologue du public. Il part avec une retraite moins élevée, calculée sur les 25 meilleures années. Et demain, l'Enseignement catholique veut encore dégrader notre pouvoir d'achat de 2,5 % en supprimant la prévoyance. À cela s'ajoutent le gel du point d'indice, la hausse du SMIC qui rattrape progressivement les grilles de début de carrière, et une inflation qui continue de progresser. Le déclasserement des enseignants du privé va encore s'amplifier.

Alors nous appelons solennellement les évêques à réagir, à intervenir. À remettre le collège employeur sur le chemin de la responsabilité... et de la doctrine sociale de l'Église.

Le Snec-CFTC, fort de sa référence fondatrice à la doctrine sociale de l'Église (art. 1 des statuts du Snec-CFTC et art. 1 des statuts confédéraux de la CFTC), a fait des propositions pour sortir de l'impasse. Notamment en rééquilibrant la charge des cotisations entre les établissements et les enseignants, une idée partagée par de nombreux collègues et familles. Cette proposition d'ajustements paramétriques, qui n'a pas obtenue à ce jour de réponse, permettrait de sauver le dispositif actuel. La prévoyance qui existe depuis près de 50 ans reste pour le Snec-CFTC le seul moyen d'assurer "la justice sociale, c'est-à-dire en considérant, au-delà de la valeur objective des prestations de travail, la dignité des sujets qui l'accomplissent" (§ 303, Compendium de la doctrine sociale de l'Église).

**Tant que la prévoyance des enseignants ne sera pas sécurisée, notre mobilisation continuera et s'amplifiera.**

